



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de novembre 2015
de la Section Académique du
SNETAA FO
23 rue Emile Zola,
16340 l'Isle d'Espagnac
snetaa.poitiers16@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

172



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3
- p.2 : Informations Contractuels / Actions AVS AESH
- p.3 : INFO SEGPA / Réunion des retraités / Chefs de travaux : les questions fondamentales demeurent
- p.4 : Audience Recteur / CTA de rentrée / Calendrier (s)

Ne soyons pas résignés !

Le SNETAA-FO de l'académie de Poitiers, en ces instants douloureux pour le pays, frappé par une barbarie inimaginable sur notre sol, tient à apporter tout son soutien aux victimes des attentats du 13 novembre et à leurs familles.

C'est en des moments comme ceux -là que le combat pour la laïcité prend tout son sens. L'école est notre meilleure arme pour nous défendre contre l'extrémisme religieux. Sur le long terme ce ne sont pas les armes qui permettront de résoudre la crise dans laquelle notre pays est aujourd'hui plongé. Le combat à mener est avant tout intellectuel et moral au sens républicain. Les valeurs de tolérance, de neutralité, de respect de l'autre et de justice doivent être au cœur de nos préoccupations.

Les racines du mal sont profondes et la religion derrière laquelle s'abritent les terroristes cache souvent bien d'autres motivations. Ceux qui sont les commanditaires des lâches attentats que nous venons de subir recrutent au sein d'une jeunesse déboussolée par l'avenir qui leur est offert et attirée par les fausses promesses de faux prophètes.

C'est à cette réalité que nous pouvons être confrontés dans nos classes au sein même de notre académie. Pour autant nous ne devons pas nous résigner à accepter celle-ci. C'est au quotidien que le combat contre l'intolérance, l'obscurantisme religieux et l'endoctrinement d'une partie de notre jeunesse est à mener. Ce n'est pas moins d'éducation qu'il faut pour les élèves en difficulté qui nous sont confiés. Plus que jamais la formation professionnelle initiale publique et laïque sous statut scolaire, en LP, doit être au cœur des préoccupations.

C'est notamment pour cela, que nous ne devons pas nous résigner à voir fermer nos sections ou voir nos conditions de travail se dégrader. Nous, professeurs de lycées professionnels, devons apporter tout notre soutien à nos collègues exerçant au collège en SEGPA et en EREA, confrontés à des difficultés similaires.

Nous réclamons les moyens de prendre notre part à la lutte contre ce cancer idéologique, social et religieux que représente l'extrémisme sous toutes ses formes.

Pour ces raisons nous ne devons pas nous résigner à voir nos LP perdre leur importance et leur spécificité.

**Angoulême, le 15 novembre 2015,
Henri Lalouette, Secrétaire Académique**

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ; Par [internet directement](#) en ligne

ENSEIGNANTS CONTRACTUELS, CONNAISSEZ -VOUS TOUS VOS DROITS ?

- Vous bénéficiez d'un contrat à l'année avec l'Education Nationale (contrat établi entre septembre et le 1^{er} novembre) ? Vous serez payé jusqu'au 31 août, petites vacances scolaires incluses.
- Vous êtes recruté sur une partie de l'année scolaire vous avez droit aux congés payés (2,5 jours par mois travaillé). La plupart des rectorats versent des Indemnités Vacances (IV) pour en bénéficier il faut être en poste au 1^{er} juin. Le formulaire est à réclamer au rectorat début juin.

• Vous avez demandé un temps plein (18ème/18ème) et pourtant vous ne bénéficiez pas de ce temps plein, vous pouvez prétendre à un complément chômage. Faites en la demande au rectorat service Division de l'accompagnement et de la formation des personnels (DAFOP) 22 rue Guillaume VII Le Troubadour - CS 40625 - 86022 Poitiers Cedex

• Vous travaillez sur 2 établissements situés sur 2 communes distinctes ? C'est le « service partagé ». Le rectorat doit vous verser une HSA (Heure Supplémentaire Année) ou alors le temps de service est diminué d'une heure.

Vous avez le droit à la formation : consultez le PAF sur intranet <https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/rappel-consulter-le-plan-academique-de-formation-2015-2016-25452.kjsp?RH=1192696847494>

Vous avez des difficultés (financières, familiales, un déménagement, vous pouvez prétendre à des aides : consultez les actions sociales en faveur des personnels sur intranet http://www.ac-poitiers.fr/concours-br-carrieres-et-emplois/action-sociale-en-faveur-des-personnels-2015_83761.kjsp?RH=1397035800705

Vous avez droit au Chèque Emploi Service Universel pour la garde de vos enfants: www.cesu-fonctionpublique.fr ...)

Vous retrouverez tout en détail sur la plaquette action sociale en faveur des personnels : http://www.ac-poitiers.fr/medias/fichier/plaquette-action-sociale-2015_1426154302142.pdf

Vous avez droit aux chèques vacances : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Aides aux départs en vacances, accès à la culture pour tous (chèques lire, chèques culture), le SRIAS vous accompagne : <http://www.poitou->

charentes.gouv.fr/contenu/1/36/section-regionale-interministerielle-daction-sociale

Vous avez des enfants, vous avez droit au Supplément Familial de Traitement (SFT), faites en la demande sur Intranet <https://www.intra.ac-poitiers.fr>

• Part fixe de l'indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) versée à tous les enseignants au prorata de leur temps de service

• Part modulable de l'ISOE touchée par un professeur qui exerce les fonctions de professeur principal.

• L'accès au CDI : 6 ans d'enseignement sans interruption de plus de 4 mois. Le CDI ne protège pas du licenciement un CDI de la fonction publique est différent d'un CDI du Code du Travail en termes de garantie horaire et donc de rémunération et en termes de protection contre les licenciements. Il n'est pas forcément à temps plein. Il ne donne droit qu'à un éventuel remplacement dans la discipline (ou discipline voisine). Si un contractuel titulaire d'un CDI n'obtient pas d'affectation il reste dans son établissement de rattachement administratif et ne perçoit que 70 % de son salaire ce qui correspond à ce qu'il toucherait au chômage ! Tous les 3 ans le titulaire du CDI fait l'objet par le chef d'établissement d'une évaluation à la suite de laquelle le rectorat peut examiner une réévaluation de salaire. L'accès au concours pour la titularisation :

- interne : BAC + 2 et 3 ans d'ancienneté dans les services publics,

- externe : BAC + 5

- réservé : Tous les collègues en CDI (loi de 2005 ou loi de 2012) sont éligibles, pour les collègues en CDD c'est plus complexes ! Les 4 années d'enseignement doivent avoir été accomplies soit au cours des 6 années précédentes le 31 mars 2011 (entre le 31 mars 2005 et le 30 mars 2011), soit à la date de clôture des inscriptions au recrutement réservé. Dans ce cas, au moins 2 des 4 années exigées doivent avoir été accomplies au cours des 4 années précédentes le 31 mars 2011 (entre le 31 03 2007 et le 30 03 2011)

- 3^{ème} concours : à condition d'avoir exercé 5 ans dans le privé

Des conseils pour la gestion de votre carrière, pour votre affectation... Contactez-nous et adhérez au SNETAA FO !

Vincente.gonzalvez@ac-poitiers.fr

Représentante des Enseignants non titulaires

Le SNETAA-FO dans l'action pour défendre les AVS/AESH*.

Le mercredi 4 novembre, dans le cadre de l'intersyndicale nationale (CGT éducation, FNEC-FP FO et Sud Education) un rassemblement a eu lieu devant la Direction académique de La Rochelle et une délégation a été reçue. Le SNETAA-FO était présent pour porter les revendications

des AVS et des AESH qui sont les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap et exiger l'augmentation de leur salaire, la pérennité de leur emploi et la création d'un statut fonction publique pour ces personnels.

*AVS : Auxiliaires de Vie Scolaire / AESH : Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

José Estevez

INFO SEGPA : ANNEXE DE LA CIRCULAIRE DE LA REFORME DU COLLEGE SEGPA

Arrêté du 21/10/2015 (extraits)

Grille hebdomadaire des élèves EGPA (voir ci-dessous)

* S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

** Ces 3 heures hebdo. sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé).

*** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

**** Ces 4 heures hebdo. sont consacrées à l'enseignement de complément (découverte professionnelle).

Comme vous pouvez constater les heures dispensées par les PLP vont devenir une « complémentarité » de la formation. Le risque n'est-il pas que ces heures soient facultatives ?

Le SNETAA FO exige le maintien des SEGPA en collège et des PLP en SEGPA

Contact : pierre-guillaum.texier@ac-poitiers.fr

Enseignements	Horaires hebdomadaires			
	6e	5e	4e	3e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire - Géo -Ens moral et civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences et technologie	4 h	4 h 30	3 h	2 h
Découverte professionnelle			6 h	12 h
Module d'aides spécifiques		2 h 30		
Total*	23 + 3 h **	22 + 4 h***	24 + 4 h****	27h30 + 4 h****

Réunion annuelle des Retraités / Retraitables

Pour les retraites le SNETAA-FO est aussi en première ligne dans l'académie de Poitiers. Comme chaque année le SNETAA-FO de l'académie suit de près l'évolution des textes sur la réforme des retraites et informe les adhérents qui souhaitent obtenir une information plus précise sur leur situation avant leur départ en retraite. Il les aide aussi à constituer leur dossier et à calculer le montant futur de leur pension.

C'est aussi l'occasion pour ceux qui sont déjà retraités de construire les mandats du syndicat pour la défense des retraités et aussi le moment, autour d'un repas, de partager un moment convivial.

C'est pour toutes ces raisons que le SNETAA FO vous invite à participer à la réunion retraites qu'il organise au LP Soyaux, le mercredi 02 décembre 2015

A partir de 10h00 le matin les Retraités du SNETAA FO feront le point : Informations, Echanges, Mandats du SNETAA FO

Midi le repas (facultatif) sera pris localement.

L'après-midi de 14h à 16h30 sera réservé aux retraitables et aux autres adhérents qui souhaitent avoir une information sur les textes en vigueur et aux examens des dossiers individuels des adhérents. (Présence toute la journée de Jacques Cretel responsable National des Retraités du SNETAA FO)

S'inscrire impérativement auprès de :

gerard.grangeteau@wanadoo.fr

Bientôt la nouvelle circulaire des chefs de travaux !

Beaucoup de bruit pour rien ! Les questions fondamentales demeurent.

Après une première consultation lors du groupe de travail des chefs de travaux en janvier 2014, puis les principales décisions proposées dans le cadre de la modernisation des métiers de l'éducation nationale en janvier 2015 « pour une meilleure reconnaissance de la responsabilité des chefs de travaux », voici de nouvelles consultations des organisations syndicales le mardi 6 octobre et une autre mi-novembre pour une validation de la nouvelle circulaire du Directeur Délégué des Formations Professionnelles et Technologiques. L'application de la nouvelle appellation et de la revalorisation indemnitaire est prévue au 1^{er} septembre 2015.

Le SNETAA FO présent à cette concertation au titre de FO-FNEC FP est intervenu conformément à ses mandats et continuera en novembre.

Le SNETAA FO défend les chefs de travaux

Parce que les chefs de travaux sont des enseignants, le SNETAA-FO est vigilant à l'écriture de cette nouvelle circulaire dans le respect de ses mandats.

Avec les commissaires paritaires élus aux dernières élections professionnelles, le SNETAA-FO est attentif au respect du règlement lors des mutations pour défendre son dossier.

Parce que sa spécificité est la défense des formations sous statut scolaire et des enseignements professionnels et technologiques, le SNETAA-FO contribue au maintien des postes de chefs de travaux en lycée professionnel, en lycée technologique et en EREA.

bureau.francoise@free.fr,

**correspondante académique chefs de travaux,
membre du bureau national du SNETAA FO**

Comité Technique Académique du 13 octobre 2015 (Déclaration faite par Henri Lalouette au nom de la FNEC FP FO) - extraits

... / La FNEC FP FO et ses syndicats n'estiment pas, Monsieur le Recteur que 2015 est une bonne rentrée. Derrière les chiffres que nous aurons l'occasion de commenter au cours de cette réunion se cachent des réalités tangibles pour les enseignants, les élèves et les parents : des écoles, des classes continuent de fermer en milieu rural, l'orientation des élèves reste une volonté marquée de favoriser fortement le passage en seconde générale et technologique. Cette politique conduit nos collègues des lycées à faire face à des classes trop chargées pour répondre efficacement aux besoins des élèves. Les récents mouvements syndicaux au lycée Louis Armand de Poitiers en sont un

parfait exemple. Pourtant le nombre d'élèves souhaitant se réorienter vers la voie professionnelle, sans toutefois trouver de place augmente cette année, le redoublement en seconde aussi. Une véritable réflexion reste à mener sur la place que doit occuper l'enseignement professionnel public sous statut scolaire dans cette académie et de façon plus générale dans le cadre de la future grande région. Il manque aussi un bilan de ce que serait supposé apporter la mixité des publics dans nos établissements et de mesurer l'action du CFA académique au regard des autres structures de l'apprentissage. /...

Pour consulter la déclaration complète [voir sur le site internet du SNETAA FO](#) de l'académie de Poitiers

Audience Recteur du 18 septembre 2015

Le SNETAA FO représenté par Henri Lalouette, secrétaire académique a rencontré le Recteur dans la délégation FNEC FP FO le 18 septembre pendant plus d'une heure. Le Recteur était accompagné de son Directeur de Cabinet, de la DRH, du Sec. Général adjoint chargé du primaire.

L'audience a porté essentiellement sur les **problèmes de rentrée**. Elle a notamment abordé les postes non pourvus en LP et EREA. La DRH a expliqué que, dans des disciplines rares, il y a des difficultés mais que le rectorat et ses partenaires s'efforcent de combler le plus vite possible.

Le SNETAA FO a souligné la faiblesse du nombre de **stagiaires PLP** cette année dans notre académie (à peine 25) alors que les supports existaient et que des demandes n'avaient pas été satisfaites. Le Recteur nous a répondu que des formations ESPE (Masters) dans plusieurs disciplines de Lycées Professionnels n'étaient pas ouvertes cette année (c'était notamment le cas en Biotechnologie ou STMS alors que cette formation existaient l'an dernier). Il a ajouté que cette situation serait revue dans la future grande Région regroupant les trois académies de Limoges Poitiers et Bordeaux.

La question des **IMP** a aussi été abordée. Nous avons redit notre rejet du système mis en place et avons fait part des tensions que provoquait la répartition de ces IMP au sein des établissements. Le Recteur dit que l'évaluation du dispositif se ferait par établissement, mais aussi par type d'IMP.

A propos des réorganisations qu'entraînera la **réforme territoriale**, nous avons demandé si l'on devait s'attendre à des regroupements de services et à une organisation différente selon les rectorats comme cela semble s'annoncer dans d'autres académies ? Pour le Recteur au-delà d'une coordination accrue, comme pour les filières de formation professionnelle à harmoniser, la nouvelle organisation de l'Etat ne devrait pas être pervertie par des spécialisations régionales.

Enfin la situation des **Contractuels enseignants** a été abordée. Le constat de manque dans certaines disciplines, notamment professionnelles a été abordé. La question du licenciement des contractuels en CDI a aussi été posée. Le Recteur affirme que pour l'instant, aucun plan de licenciement n'est prévu il convient de rester vigilants. Le SNETAA-FO se tient prêt à soutenir tout non titulaire en difficulté.

Quelques dates à retenir

Réunions SNETAA FO

Préparation mutation inter **mercredi 25 novembre 14h/17h.**

79 : LP Gaston Barré, NIORT

17 : UDFO de LA ROCHELLE (Rue Albert Ier)

86 : LP Kyoto POITIERS

16 : LP Sillac ANGOULEME

Réunion Retraites: 2 décembre au LP SOYAUX (16)

Réunion SEGPA/EREA 11 février EREA St Aubin

(79)

Calendrier CAPA et groupes de travail (GT)

GT cas médicaux le 15 janvier

CAPA échelon 18 janvier

GT Barèmes et Vœux le 19 janvier

CAPA mobilité adaptation le 15 mars

CAPA notation le 9 mai

GT intra le 18 mai